

Livret Parcours – Médecine 2026 - 2027

Scolarité de Médecine

10 Boulevard Tonnellé
37 032 TOURS Cedex 1

Adresse mail : parcours.r2c@univ-tours.fr

Marine BARREAU (Tel. 02. 47. 36. 62. 87) : Engagements Etudiants / UEL

Mario CAZENABE (Tel. 02. 47. 36. 61. 96) : Parcours R2C / DFGSM2-DFGSM3

Florence GODEAU (Tel. 02. 47. 36. 62. 04) : Parcours R2C / DFASM1-DFASM2-DFASM3

Charline PERIER BILLET (Tel. 02. 47. 36. 60. 13) : UERB / UERSH / Associations / Master 1

Espace Parcours sur CELENE : <https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=15450>

Voté en conseil de Faculté le

SOMMAIRE

<u>Présentation du Parcours</u>	page 3
---------------------------------	--------

Grille d'obtention des points de Parcours

I – Coursus médecine	page 4
II – Coursus hors médecine	page 5
III – Engagement étudiant	pages 5 à 6
IV – Expérience professionnelle	page 7
V – Mobilités	page 7
VI – Linguistique	page 8

Récapitulatif des points de Parcours

UERB	page 9
UERSH	pages 10 à 11
UEL et Volontariat Etudiant	page 12
Euromed & Cercip	page 13
Vie associative	page 14

Livret du Parcours R2C

Année universitaire 2026 - 2027

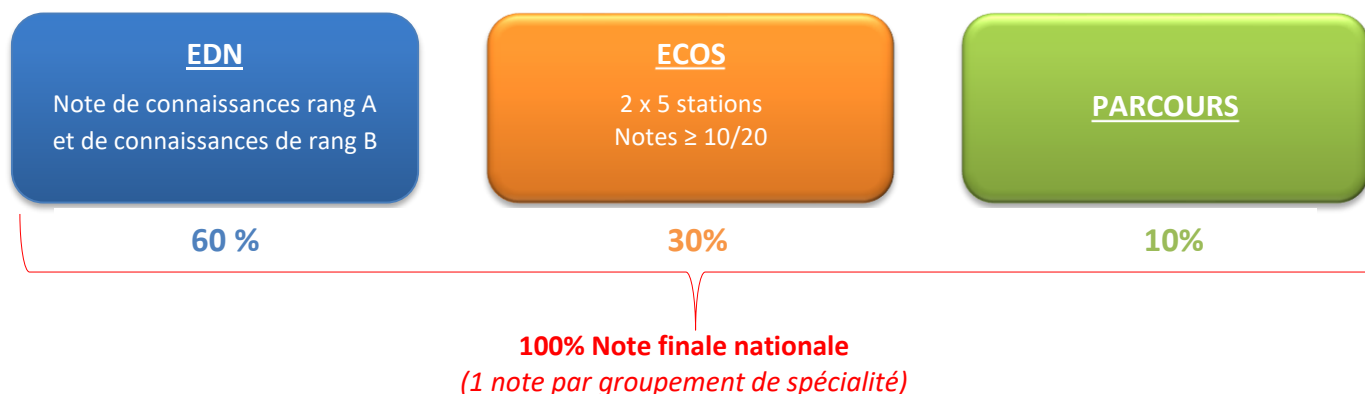
Qu'est-ce que le "Parcours" ?

Le Parcours est mis en place dans le cadre de la réforme du second cycle des études médicales (R2C) et concerne les étudiant.es de 1^{er} et 2nd cycle. Le but est de valoriser les projets et activités scolaires ou extrascolaires des étudiant.es.

Les principes du Parcours :

- Pris en compte par l'intermédiaire d'une grille officielle publiée au journal officiel d'expériences, compétences ou diplômes non utilisés pour l'avancement facultaire, sous formes de l'attribution de points jusqu'à un score plafond de 60 points.
- Validation facultaire des points de Parcours sur présentation de justificatifs.
- Pas de pondération en fonction des DES.

L'étudiant.e peut valider les points de Parcours jusqu'à la fin de l'année de DFASM3, au mois de juin. Ces points comptent pour 10% de la note finale nationale (il ne permet pas la validation des années facultaires) servant à l'accès au 3^{ème} cycle.



Il faut bien différencier les options validées dans le cadre des UE optionnelles obligatoires pour valider les années facultaires (1^{er} ou 2^{ème} cycle), de celles du Parcours.

Une campagne de collecte des justificatifs de points de Parcours sera organisée une fois en MM2 (2^{ème} Semestre) et deux fois en MM3 (2^{ème} Semestre) via l'application Sphinx.

Ainsi, il faut donc savoir qu'une même option ne peut pas être comptabilisée deux fois (une fois pour le Parcours et une fois pour les ECTS) à l'exception du III – « Engagement ».

Une Commission se réunira une fois par an pour statuer sur les demandes particulières non listées dans le tableau récapitulatif des éléments de Parcours.

GRILLE D'OBTENTION DES POINTS DE PARCOURS 2026-2027

Tout ce qui vous permet de valider des points de Parcours doit être réalisé dans vos études médicales (entre la L2 et la MM3 incluses), à l'exception des éléments du II - Cours hors médecine.

I - CURSUS MEDECINE			
Elément du Parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	- 1^{er} Cycle : 4 UE complémentaires soit 16 ECTS, (UERB/UERSH, Cercip, Associatif) nécessaires pour la validation du tronc commun en 1^{er} Cycle. <i>Ex : si 5 UE validées = 10 points de Parcours, si 6 UE validées = 20 points de Parcours, etc. Il faut que l'UE déclarée en points de Parcours soit bien associée à des points dans le livret.</i> - 2^{ème} Cycle : 3 UE complémentaires soit 12 ECTS, (Volontariat Etudiant, UEL, UERB/UERSH, Associatif) nécessaires pour la validation du tronc commun en 2^{ème} Cycle. <i>Ex : si 4 UE validées = 10 points de Parcours, etc. Il faut que l'UE déclarée en points de Parcours soit bien associée à des points dans le livret.</i> ATTENTION VIGILANCE : - Attention : une UEL de DFASM3 doit être obtenue en première session pour être comptabilisée dans le Parcours, - Si 2 UE d'engagement associatif validées, la 1^{ère} sera comptabilisée dans le III « Engagement », et la 2^{ème} sera comptabilisée comme une UE supplémentaire dans la catégorie I « Cours Médecine », et pourra rapporter 10 points de parcours si elle permet de dépasser le seuil nécessaire à la validation du cycle. Si 3 UE d'engagement validées, 1 comptabilisée dans le III « Engagement », et 2 dans le I « Cours Médecine », etc. - Si vous avez validé des enseignements complémentaires dans d'autres filières avant votre entrée en Médecine, ils ne seront pas comptabilisés.	Relevé de note dans l'intégralité de l'année concernée OU attestation de validation de l'UE	10 (40 maximum)

II - CURSUS HORS MEDECINE

Elément du Parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de Parcours de formation antérieurs mentionnées aux 1° et 2° de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	- Hors médecine : PASS, LAS 1, LAS 2 et LAS 3, alter-Paces ne comptent pas. - Uniquement valable pour les années de formation valorisées par des ECTS. → L1 <u>et</u> L2 validées = 20 points, → Une licence validée = 30 points. (Une seule première année validée ne permet pas d'obtenir de points de Parcours)	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
Validation d'une première année de master	Année de M1 validée Equivalence Master 1 UERB/UERSH = 40 points	Attestation de réussite	40
Validation d'une deuxième année de master	Années de M1 et M2 validées	Attestation de réussite	60
Validation d'une thèse d'université		Attestation de réussite	60
Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	- 1er ou 2ème auteur dans une revue non indexée dans Pubmed, - Quelle que soit la position si revue indexée, - Cumulables.	Référence de l'article publié + copie de l'article	10

III - Engagement étudiant

Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) peut(peuvent) être valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de Parcours I « Coursus médecine - Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »

Un étudiant ayant un investissement associatif dont l'engagement est valorisé par des points de Parcours, et qui ferait l'objet de sanctions disciplinaires par l'université pour des faits commis dans le cadre de cet investissement, pourrait se voir retirer par le jury de fin d'année les points associés à cet engagement associatif.

Elément du Parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, associations universitaires) (1)	Associations universitaires (membres du bureau) : voir tableau "Vie associative ». - Ces UE vous rapportent des points de Parcours ET des ECTS pour certains, - Associations hors-université : validation par une Commission Parcours suite à une campagne de dépôt. Les 40 points seront attribués si la commission juge l'engagement suffisant pour obtenir ces points (engagements ponctuels non-validant).	- <u>Universitaires</u> : Relevé de note dans son intégralité ou Attestation de validation - <u>Hors université</u> : Attestation sur l'honneur de l'Association précisant (le nombre d'heures effectuées, la période, la fonction et les activités exercées).	40

Validation d'une UE d'engagement pédagogique (<i>tutorats universitaires, élu.e.s aux instances CFVU, E.R.U.M. ou CA, Moniteurs AFGSU, ECOS et dissection</i>)	- Voir tableau "Vie associative" -> UE d'engagement pédagogique, - Ces UE vous rapportent des points de Parcours ET des ECTS si elles possèdent les deux.	Relevé de note dans son intégralité ou Attestation de validation	40
Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - <u>Une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle</u> prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) - <u>Un engagement de sapeur-pompier volontaire</u> prévu à l'article L. 723-3 du code de sécurité intérieure (1) - <u>Un engagement de service civique</u> prévu au II de l'article L. 120-1 du code de service national (1) - <u>Un contrat de volontariat dans les armées</u> prévu à l'article L. 121-1 du code de service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1)		Attestation de votre participation à l'un de ces 4 engagements	40

IV - EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Elément du Parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
Expérience professionnelle	- Chaque tranche de 70h doit être effectuée chez le même employeur pour être comptabilisée. - Les agences d'intérim sont acceptées comme employeur. - Les postes d'aides-soignants, brancardiers, etc, sont comptabilisés. - Les expériences professionnelles du mois de juillet et d'août précédant votre rentrée en L2 sont acceptées.	Fiches de paie, ou à défaut : attestation de l'employeur indiquant : - Le nombre d'heures - La période - Type d'activité exercé - Numéro SIRET (obligatoire pour les attestations si existant)	Entre 70 et 139h = 10 points Entre 140 et 209h = 20 points Plus de 210h = 30 points (30 points maximum)

V - Mobilité

Les stages de mobilité peuvent se cumuler

Elément du Parcours	Précisions	Justificatif à transmettre	Points
Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) <i>* La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine</i>	- Les stages interchu effectués à la place du stage clinique sont comptabilisés. - Les stages en DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) sont comptabilisés dans cette section car ce ne sont pas des stages internationaux.	Attestation de validation de stage	15
Stage mobilité courte internationale (durée minimum d'un mois)	- Les stages à l'international dans le cadre d'un DPRB/DPRSH sont comptabilisés dans cette section en plus de l'équivalence Master 1 (donc équivalence master 1 avec stage à l'étranger = 60 points). - Les stages au Costa Rica et à Birmingham sont à compter dans cette section.	Attestation de validation de stage	20
Stage ERASMUS d'un semestre		Attestation de validation de stage	40
Stage ERASMUS de deux semestres		Attestation de validation de stage	60

VI - Linguistique

Niveau de langue B2	- Pas de valorisation de la langue maternelle ni de la langue du pays d'origine, - Pas de valorisation de la langue française pour les études médicales en France, - L'attestation (ou certificat) doit être universitaire de langues étrangères type CLES ainsi que le TOEIC et le TOEFL, - L'attestation (ou certificat) doit avoir été obtenu durant les études médicales (entre la L2 et la MM3 incluses), - Le cumul de différents niveaux de plusieurs langues étrangères est possible.	Attestation de résultats	10
Niveau de langue C1		Attestation de résultats	20
Niveau de langue C2		Attestation de résultats	30

(1) Ou élément de Parcours considéré comme équivalent pour les étudiants visés au 2° du II de l'article R. 632-2 du code de l'éducation.

U.E.R.B. - Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale

Module et enseignant.e(s) référent.e(s)	Semestre	ECTS	Points de parcours
Anatomie pratique des membres et de la tête Christophe DESTRIEUX	2	8	20
Anatomie pratique du tronc Christophe DESTRIEUX			
Biochimie métabolique et régulation Christian ANDRES et Jean-François DUMAS	1 & 2	4	10
Biologie cellulaire et moléculaire Marc CLASTRE et Romuald PATIENT	2	4	10
Biologie cellulaire clinique Sébastien EYMIEUX	1	4	10
Biologie de la reproduction Fabrice GUERIF	1 & 2	4	10
Biostat 1 - Initiation aux biostatistiques avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	1	4	10
Biostat 2 - Biostatistique avancée avec le logiciel R Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	2	4	10
Circulation Fabrice IVANES	1	4	10
Différenciation cellulaire et oncogénèse Claude LINASSIER, Mathilde CANCEL et Caroline DENEVAULT	2	4	10
Explorations fonctionnelles Fabrice IVANES	2	4	10
Fondamentaux mathématiques et physiques Clovis TAUBER	2	4	10
Génétique Marie-Laure VUILLAUME WINTER	2	4	10
Hématologie-Hémostase : de la clinique à la thérapeutique Claire POUPLARD et Caroline VAYNE	2	4	10
Immunologie Christophe BARON et Laurie LAJOIE	1	4	10
Initiation à la conception et la conduite d'un projet de recherche translationnelle Hélène BLASCO et Charlotte VEYRAT-DUREBEX	1 & 2	4	10
Médisciences Nadia AGUILLON-HERNANDEZ, Jean-Christophe MEUNIER, Concetta PENNUTO et Patrick VOURC'H	1 & 2	4	10
Microbiologie médicale et moléculaire Catherine GAUDY-GRAFFIN et Philippe LANOTTE	2	4	10
Pharmacologie Théodora BEJAN-ANGOULVANT et Pierre BREDELOUX	1	4	10
IA en santé niv. 1 Agnès CAILLE et Nicolas LABROCHE	1	4	10
IA en santé niv. 2 - S2 Agnès CAILLE et Nicolas LABROCHE	2	4	10

Double cursus Santé-Sciences Patrick VOUREC'H et Youenn JOUAN	1 & 2	4	10
--	-------	---	----

U.E.R.S.H. - Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (1/2)

Module et enseignant.e(s) référent.e(s)	Semestre	ECTS	Points de parcours
Éthique médicale Enseignant référent : Thomas LÉONARD			
1. Début de vie, fin de vie Béatrice BIRMELE	1	4	10
2. Fondements philosophiques de l'éthique médicale Thomas LÉONARD et Sara MARTOUZET	2	4	10
3. Ethique et droit Mégane LADIESSE	1	4	10
4. L'éthique entre les sujets, pratiques et concepts Donatien MALLET	2	4	10
5. Les nouvelles technologies et la personne Thomas LÉONARD et Luigi GARAFÀ	2	4	10
Histoire de la médecine et de la santé Enseignante référente : Concetta PENNUTO			
1. Histoire du corps, histoire de corps : Concetta PENNUTO	1	4	10
2. Contagion : trajectoires de populations et d'individus Concetta PENNUTO, Chems LE CŒUR et Catherine GAUDY-GRAFFIN	2	4	10
3. Femmes médecins, soignantes hier et aujourd'hui Concetta PENNUTO	1	4	10
4. Histoires de genres : personnes, santé et sociétés Concetta PENNUTO et Chems LE CŒUR	2	4	10
Humanités en médecine Enseignante référente : Concetta PENNUTO			
1. Les enjeux du récit dessiné en pédiatrie Cécile BOULAIRE	2	4	10
2. Raconter la maladie Concetta PENNUTO	2	4	10
3. Série et Santé Julie BONHOMMET	1	4	10
4. Cinéma et santé Concetta PENNUTO	2	4	10
Philosophie de la médecine Enseignante référente : Antonine NICOGLOU			
1. Philosophie des sciences (module 1) Antonine NICOGLOU	2	4	10
2. Philosophie des sciences (module 2) Antonine NICOGLOU	1	4	10
3. Philosophie des sciences (module 3) Antonine NICOGLOU	1	4	10

U.E.R.S.H. - Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (2/2)

Module et enseignant.e(s) référent.e(s)	Semestre	ECTS	Points de parcours
Psychologie en santé Enseignant référent : Robert COURTOIS			
1. Psychologie du développement Christine POIRIER	1	4	10
2. Psychopathologie clinique et de la santé Robert COURTOIS	2	4	10
3. Psychologie sociale et du travail Jimmy Bordarie	1	4	10
4. Psychologie gérontologique Jean Bernard MABIRE	2	4	10
Santé et droit Enseignant référent : Julien BOURDOISEAU			
1. Sécurité sociale et assurance maladie Julien BOURDOISEAU	1	4	10
2. Droits et obligations des patients et des soignants Julien BOURDOISEAU	2	4	10
3. Prévention du risque juridique et réparation du dommage corporel Julien BOURDOISEAU	1	4	10
4. Santé, urbanisme et environnement Corinne MANSON	2	4	10
Santé publique Enseignants référents : Leslie GUILLON et Emmanuel RUSCH			
1. Épidémiologie Leslie GUILLON	1	4	10
2. Éducation pour la santé - Éducation thérapeutique Emmanuel RUSCH	2	4	10
3. Politiques de santé Emmanuel RUSCH	1	4	10
4. Évaluation des stratégies de santé Fanny MONMOUSSEAU et Agnès CAILLE	2	4	10

U.E.L.

U.E.L.	Semestre	Promotion	Capacité	ECTS	Points Parcours
Conférences ED DFASM1 David BAKHOS	Sur l'année	DFASM1	Illimité	4	0
Conférences ED DFASM2 David BAKHOS	Sur l'année	DFASM2	Illimité	4	0
Intelligence Artificielle Driffa MOUSSATA	Semestre 2	DFASM1, DFASM2, DFASM3	20	4	10
Maladies rares François MAILLOT	Semestre 2	DFASM1, DFASM2, DFASM3	20	4	10
Prévention et dépistage des cancers Thierry LECOMTE	Semestre 2	DFASM1, DFASM2, DFASM3	30	4	10
Prise en charge du patient et de ses proches Emmanuel GYAN	Semestre 1	DFASM1, DFASM2	30	4	10
Radiologie Kévin JANOT	Semestre 2	DFASM1, DFASM2	Illimité	4	10
Santé en milieu militaire Saïd LARIB et Olivia GROSDÉMANGE	Semestre 2	DFASM1, DFASM2, DFASM3, Odonto	25	4	10
Savoir Prescrire Theodora ANGOULVANT et Olivier LE TILLY	Sur l'année	DFASM3	20	4	10
Transplantation d'organes Philippe GATAULT	Sur l'année	DFASM3	30	4	10
Travailler, Coopérer et Communiquer en équipe Emmanuel GYAN	Semestre 2	DFASM1, DFASM2, DFASM3	20	4	10

Volontariat Etudiant

Volontariat Etudiant	Semestre	Promotion	Capacité	ECTS	Points Parcours
Conférences ECOS Raoul Kanav KHANNA et Sophie LEDUCQ	Sur l'année	DFASM3	Illimité	4	0
Conférences Université du Temps Libre (UTL) – Semestre 1 Martine PELLETIER	Semestre 1	DFASM1, DFASM2, DFASM3	40	4	10
Conférences Université du Temps Libre (UTL) – Semestre 2 Martine PELLETIER	Semestre 2	DFASM1, DFASM2, DFASM3	40	4	10
Costa Rica Alexandra AUDEMARD-VERGER	Semestre 2	DFASM3	5	4	20
Étudiants relais-santé et projets ponctuels du SSE Emilie ARNAULT	Sur l'année	DFASM1, DFASM2, DFASM3	5	4	10
Formateur AFGSU Thomas MOUMNEH	Sur 2 ans	Fin de la DFGSM3, DFASM1, DFASM2	15	8	40
Mieux-être et qualité de vie dans les études de médecine : prévention des risques psycho-sociaux et des violences Emilie ARNAULT	Semestre 2	DFASM1, DFASM2, DFASM3	12	4	10
Moniteur Dissection Christophe DESTRIEUX et Igor MALDONADO	Sur 2 ans	DFASM1, DFASM2	12	8	40
Moniteur ECOS – Niveau 1 Anne BERNARD	Sur l'année	DFASM1	40	4	10
Moniteur ECOS – Niveau 2 Raoul Kanav KHANNA	Semestre 2	DFASM3	40	4	40*
Théâtre Forum en Livestream Isaure BRETEAU et Anne BERNARD	Semestre 1	DFASM1, DFASM2, DFASM3	20	4	10

* 40 points de Parcours si le Niveau 1 et 2 sont validés. Si seulement, le niveau 1 ou le niveau 2 validé = 10 points de Parcours

ECTS ET/OU points de Parcours selon modalités décrites p4 dans I – Coursus médecine

Module	Points de Parcours
Anglais Option EuroMed L2 Catherine Mc Carthy	10
Anglais Option EuroMed L3 Catherine Mc Carthy	10
Module	Points de Parcours
CERCIP Sport	10
CERCIP Engagement bénévole	40

Vie Associative Etudiante

ECTS ET points de Parcours

UE d'engagement pédagogique	Points de Parcours
Élu.es UFR	40
Élu.es CFVU et CA	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Bureau	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFGSM1 et DFGSM2	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM1	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM2	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs ED Sémiologie pour les DFGSM3	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Bureau	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Référents	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Tuteurs	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.es de mission LAS	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.es de mission Orléans	40
Formateur AFGSU	40
Monitorat dissection MM1+MM2	40
UE d'engagement <u>associatif</u>	Points de Parcours
Gala Médecine Tours	10
Village des spécialités (VDS)	10
ADFMT : Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours - Cérémonie des remises de diplômes	10
Association Clocheville Ermitage	20
Assolidaire Tourangelle (AST) : Bureau	40
Assolidaire Tourangelle (AST) : Bénévoles solidarité internationale	40
COCEMT : Comité d'Organisation des Congrès d'Etudiants en Médecine de Tours (Anciennement ACT TOWER)	10
Fanfare	40
L'Hôpital des Nounours	40
La Bobine	40
Med' et Sports (M&S)	40
Œuvre de Promotion	10
Tour du monde / En charge des échanges	40

À partir de l'année universitaire 2025-2026, les associations listées ci-dessous ne seront plus actives. Elles ne permettront donc plus de valider d'UE d'engagement associatif, ni d'obtenir de points de Parcours. En revanche, les étudiant·es ayant validé, au cours d'une année universitaire antérieure, des ECTS ou des points de Parcours au titre de ces associations conservent intégralement le bénéfice de ces validations.

UE d'engagement <u>associatif</u> inactif	Points de Parcours
ACT : Association des Carabins de Tours (Bureau)	40
ACT : Entr'ACT	0
ACT : Pass'Partout (FMS)	10
Mots pour Maux	0